

AFFAIRE N° 11. - Eclairage de la Redoute - Approbation du dossier de concours - Autorisation de traiter avec l'entreprise présentant l'offre la plus avantageuse.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Vous n'êtes pas sans savoir que la Ville de Saint-Denis ne dispose actuellement d'aucun complexe sportif foot-ball, rugby éclairé.

Or, depuis quelques années déjà, il avait été prévu, dans le cadre de l'aménagement du Stade de la Redoute, un éclairage des terrains, afin de rendre possible l'organisation des rencontres en nocturne.

Pour des raisons techniques, notamment la proximité de l'héliport de la Gendarmerie, cette réalisation n'avait pu se faire à ce jour.

La plupart des problèmes ayant été résolus, je vous propose, compte tenu de l'importance et de la particularité de ces travaux, d'une part d'approuver ce dossier de concours ; d'autre part, de m'autoriser à lancer un concours avec les différentes entreprises spécialisées dans ce domaine, et de traiter avec l'entreprise présentant l'offre la plus avantageuse.

Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 901 - article 2 303-15 du budget primitif de 1972.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

C'est un problème qui est effectivement ancien et qui a été retardé car nous ne pouvions pas mettre des poteaux d'éclairage sur le terrain de la Redoute, sans gêner l'héliport. Il semble que le problème ne soit plus le même. Il est d'ailleurs question que l'héliport soit déplacé. Evidemment, nous voulons faire un éclairage particulièrement efficace à la Redoute. C'est quand même une grosse affaire, qui demande beaucoup de technicité. Aussi, au lieu de présenter un dossier, nous préférons, si vous le voulez bien, lancer un concours, avec le programme que nous voulons, et nous pourrions choisir les solutions techniques proposées par divers spécialistes.

M. NANDO. - Je voudrais poser une question qui va de pair avec l'éclairage du Stade de la Redoute. Il y a plusieurs mois, je me suis rendu sur les lieux, accompagné de quelques responsables des Services Techniques, et notamment de Monsieur QUENTIN. - Nous avons pris des mesures, en vue d'une clôture rationnelle. Je souhaiterais savoir où en est le dossier de la clôture du Stade de la Redoute.

LE MAIRE. - Je ne sais pas quelles dispositions vous avez prises à l'époque, mais je puis vous dire que nous allons mettre des fer-cornières tout le long du stade avec des fils de fer barbelé pour fermer le terrain.

M. RIVIERE. - Pour faire suite à ce problème, je voudrais savoir quelle est la position de la Ligue de Foot-Ball dans la rémunération qu'elle doit verser à la Commune de Saint-Denis. L'année dernière, dans les comptes, nous avons eu un différend avec la Ligue qui avait promis de verser un certain pourcentage. Au moment du paiement, elle nous a répondu par "un langage de normand" ! Qu'est-il advenu de cette redevance ? Si nous éclairons le Stade de la Redoute, nous voudrions savoir, d'une manière très nette et très précise la position de la Ligue de Foot-Ball pour payer une redevance. Sinon, je suggère que la Mairie gère elle-même dorénavant son stade, si la Ligue doit discuter à chaque fois pour verser un petit pourcentage. Je pense que la solution pourrait être envisagée au moment où nous livrerons le Stade éclairé et clôturé.

LE MAIRE. - Il faut distinguer les matches de championnat et les matches de coupe et internationaux. Pour les matches de championnat, nous traitons directement, actuellement avec les équipes en cause. Il y a un pourcentage pour les équipes, un pourcentage pour la Ligue et un pourcentage pour la Mairie. Cette façon de procéder n'a démarré que depuis le 1er Janvier 1973. Nous en avons déjà parlé auparavant, mais nous avons voulu avantager les différents clubs et nous ne les avons pas fait payer durant l'année 1972. Par contre, depuis 1973, les clubs doivent payer aussi bien à la Ligue, qu'à nous-mêmes.

Ils nous donnent 10 % sur la recette, lorsque le match de championnat se passe à la Redoute, et versent 15 % à la Ligue de Foot-Ball.

La deuxième chose concerne les matches de coupe et les matches internationaux. Là, nous traitons directement avec la Ligue ainsi que pour les matches au sommet, et c'est pour ces matches que se pose la question du pourcentage. Nous arrivons maintenant à un autre aspect de l'affaire. Il est évident que nous pouvons durcir notre position vis à vis de la Ligue et exiger le pourcentage, mais la Ligue peut nous dire : "gardez votre stade, nous irons ailleurs", à où c'est moins cher, au Port, par exemple.

M. RIVIERE. - Je ne vous dis pas le contraire, mais je voudrais le contrôler.

LE MAIRE. - Voilà où est le problème. Il est évident que les mêmes spectateurs peuvent aller à Saint-Denis ou au Port.

M. RIVIERE. - Ce qui fait l'attrait du Port, c'est son terrain éclairé, mais la question ne se posera plus lorsque le Stade de la Redoute sera lui aussi éclairé.

M. Bruno BOYER. - Quand les équipes jouent de nuit, elles paient une taxe supplémentaire à la Commune pour l'éclairage. Donc, si le terrain de Saint-Denis dispose d'un éclairage, pour les matches en nocturne nous pourrions demander une taxe supplémentaire.

LE MAIRE. - Si je vous comprends bien, nous continuons, actuellement, sur les mêmes bases, mais quand le terrain sera éclairé, et clôturé, nous poserons nos conditions à la Ligue de Foot-Ball.

M. RIVIERE. - C'est cela.

Mme ROCHE. - Serait-il possible à la Mairie de louer le terrain qui se trouve en face du Stade de la Redoute, pour en faire un parking ? Les voitures qui stationnent de chaque côté de la route, les jours de matches importants, empêchent toute circulation entre la Montagne et Saint-Denis. Il s'agit du terrain qui donne sur la rivière.

LE MAIRE. - Ce terrain appartient à l'Equipement. Il semble difficile de faire un parking à cet endroit, car il faudrait mettre des barrières comme protection au dessus du rempart de la rivière.

Mme ROCHE. - Cela vaudrait la peine, plutôt que d'encombrer la circulation.

LE MAIRE. - Le nouveau tracé du Boulevard Sud va résoudre une partie de ce problème, dans les deux ou trois prochaines années.

M. CHANE KUNE. - Par ailleurs, je crois que les recettes sont toujours faites par la Ligue.

M. FONTAINE. - Pour les matches de championnat, chaque club fait ses recettes, pour les matches internationaux, c'est la Ligue qui les fait.

M. CHANE KUNE. - Sans mettre ici en doute l'honnêteté de la Ligue, je crois qu'il serait bon que nous ayons une commission, chargée de contrôler les recettes.

Mis aux voix, le rapport ci-dessus est adopté à l'unanimité.